

14

NOV
2019

Communes

Commune de Cologny - Consultation publique - Projets de plan directeur communal et de plan directeur de l'énergie

Le contexte

Située sur la rive gauche du canton de Genève, la Commune de Cologny jouit de sa situation privilégiée à proximité immédiate de la ville et installée sur un coteau dominant le lac Léman, offrant un cadre de vie paisible et des vues dégagées sur le grand paysage. Fondée en 1815-1816, à partir de 1950 Cologny connaît une importante transformation de territoire lorsque son coteau jusqu'alors campagnard s'est urbanisé par un tissu dense de villas. Divers projets de plus grande envergure ont vu le jour par la suite, notamment la construction d'immeubles d'habitation dans les quartiers du centre du village, de la Planta, de St-Paul et plus récemment de la Gradelle. La zone 5 très représentée à Cologny, subit depuis 2013 une mutation importante en raison de l'article 59 de la LCI. L'impact et la gestion de ces développements doivent être repensés par la révision en profondeur du PDCom de 2003.

Le plan directeur communal (PDCom) et plan directeur de l'énergie

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Par ailleurs la commune a pris l'option de se doter d'un plan directeur communal de l'énergie avec un état des lieux, l'études des besoins futurs et les possibilités de mise en oeuvre.

Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal. Depuis novembre 2002, les communes sont tenues d'adopter un plan directeur communal (art. 11bis al. 3 LaLAT). L'entrée en vigueur de plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCom de Cologny datant de 2003, sa révision était par ailleurs nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal.

La consultation publique

En application de l'article 11bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la Commune de Cologny en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 25 novembre 2019 au 3 janvier 2020** sur le projet de plan directeur communal et sur le plan directeur communal de l'énergie. Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- **à la Mairie**, route de La-Capite 24, 1223 Cologny (horaires : lundi-vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, fermée du 23 décembre 2019 au 1er janvier 2020)
- **au Département du Territoire (DT)**, réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)

et de 14h00 à 16h00, fermé du 24 décembre 2019 au 1er janvier 2020)

Une séance d'information publique est organisée le lundi 25 novembre 2019 à 18h30, à la salle communale, chemin de la Mairie 17.

Par ailleurs, une permanence est organisée le 10 décembre 2019 de 18h00 à 20h00 afin de répondre aux questions. Pour les permanences, l'inscription auprès de la Mairie est obligatoire (022 737 49 49).

Les observations relatives à ces projets doivent être adressées par écrit à la Mairie de Cologny, route de La-Capite 24, CP 86, 1223 Cologny ou au Département du territoire, Office de l'urbanisme, CP 224, 1211 Genève 8.